

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC



N° CVI (10 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (une adhésion par CVI)

Cru du siège : ☐ GC ☐ PC ☐ BORD ☐ FB ☐ BBO

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port :

Email :

☐ Je m'abonne à la newsletter de l'UGVC

Chaque vendredi, recevez l'essentiel de l'actualité de l'UGVC dans votre boîte mail.

ADHÉSION

JE CALCULE LE MONTANT DE MON ADHÉSION

A	Nb hectares Cognac ha x 10.80 € Le nombre d'hectares doit correspondre à votre dernière déclaration de récolte.	=	 €
B	Cotisation forfaitaire	obligatoire +	20 €
C	Abonnement UgniC (11 numéros/an)	en option +	36 €
D	Plateforme d'achats groupés VITI AGRI COGNAC (1)	en option +	18 €
TOTAL TTC (A+B+C+D)		ne pas arrondir	 €

(1) GROUPER VITI AGRI COGNAC

Se grouper pour payer moins ! Inscrivez-vous sur la plateforme collaborative UGVC de groupement d'achat dédiée aux viticulteurs Cognac et optimisez les coûts de vos exploitations. Fioul, GNR, tuyaux eau-de-vie, fils de fer, marquants... Retrouvez tous les produits négociés et réservés aux adhérents.

RÈGLEMENT

☐ chèque à l'ordre de l'UGVC

☐ virement bancaire (IBAN FR76 1240 6001 0954 9422 2290 883 - Code BIC AGRIFRPP824)

☐ paiement en ligne par CB sur www.ugvc.fr

Une facture vous sera adressée à réception de votre paiement. En cas de règlement par virement, pensez à renvoyer le présent bulletin.



SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ

Pensez au paiement en ligne sur www.ugvc.fr

BULLETIN À RENVoyer À : UGVC, LA ROCHE PLATE, 27 ROUTE DE LA GRUE, 16130 GENSAC LA PALLUE

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2021. L'UGVC est assujettie à la TVA (excepté pour la cotisation forfaitaire) depuis le 1er janvier 2017.

DÉFENDRE - ACCOMPAGNER - REPRÉSENTER - PROMOUVOIR